

## Syndicat du Bassin versant de la Vouge

25 avenue de la Gare  
21 220 GEVREY CHAMBERTIN  
Téléphone : 03-80-51-83-23  
Télécopie : 03-80-51-81-72  
Courriel : [yougeau@worldonline.fr](mailto:yougeau@worldonline.fr)  
Site Internet : [www.bassinvouge.com](http://www.bassinvouge.com)

<b>COMPTE RENDU REUNION DU BUREAU EXCEPTIONNEL 21 NOVEMBRE 2014 – 9 H 30 – GEVREY CHAMBERTIN</b>
--

Date de la convocation : 10 novembre 2014

Président : POULLOT Hubert

Le 21 novembre 2014 à neuf heures trente, le bureau du Syndicat du Bassin versant de la Vouge s'est réuni en les locaux du Syndicat sous la Présidence de Monsieur POULLOT Hubert.

Nombre de membres du bureau : 16                      Présents : 13

Présents : MM. ALLEXANT Christophe, BERTHIOT Paul Marie, BOUILLOT Bernard, CHEVALLIER Maurice, JACQUET Patrick, GELIN Yves, LEVEQUE Didier, PACOT Franck, PAILLET Gérard, PENNING Denis, POULLOT Hubert, REMY Claude, TARDY Gérard.

Excusé : MM. BOILLIN Jean Luc, COLLARDOT Jean François.

Absent : M. TOUCHARD Jérôme

**Le présent compte rendu s'inscrivant dans un cadre exceptionnel de crues subies sur le bassin de la Vouge ne sera pas mis à approbation du prochain bureau, mais il sera toutefois annexé au registre des délibérations.**

\*\*\*\*\*

ORDRE DU JOUR :

- Retour sur les inondations du 4 et 5 novembre 2014

\*\*\*\*\*

Le Président a souhaité faire un point sur l'évènement pluviométrique du 4 novembre 2014 et les conséquences en matière d'inondations sur le bassin de la Vouge. Ces crues doivent être analysées avec un recul suffisant et devront permettre de faire passer des messages auprès des élus et de la population sur la bonne gestion des rivières, sur les travaux d'hydrauliques du passé, sur l'implantation de maisons et/ou d'entreprises en zones inondables,....

Il précise qu'il y a eu de nombreux contacts avec des élus du bassin et des habitants depuis. Des rencontres sont programmées dans les jours à venir avec quelques communes (Echigey, Aiserey, Saulon la Chapelle) pour échanger sur le sujet.

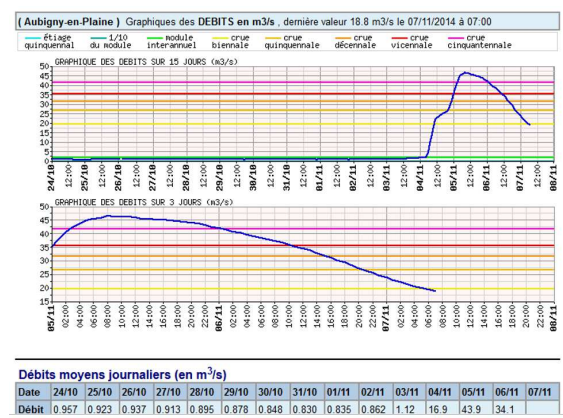
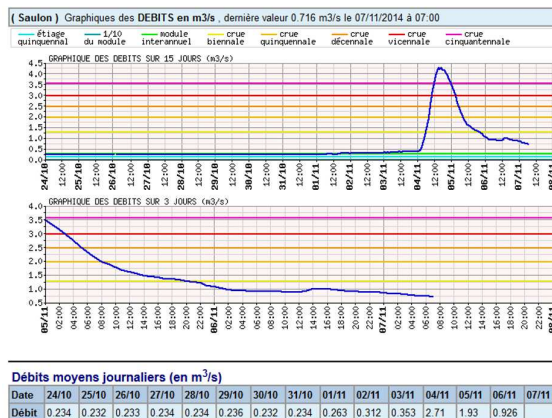
Néanmoins, le Président explique que quelques personnes dénoncent avec force l'action du SBV, sans prendre contact pour autant.

Il demande à Nicolas BOILLIN de faire un bilan des pluies et des inondations :

- Entre le 20 octobre et le 3 novembre 2014 il n'y a pas de pluies
- Les débits des cours d'eau sont très bas (étiage automnal) :

- o La Cent Fonts à Saulon la Rue = 0,250 m<sup>3</sup>/s
  - o La Vouge à Cîteaux = 0,250 m<sup>3</sup>/s
  - o La Varaude à Tarsul = 0,350 m<sup>3</sup>/s
  - o La Vouge à Aubigny en Plaine = 0,900 m<sup>3</sup>/s
  - o La Bièvre à Brazey en Plaine = 0,400 m<sup>3</sup>/s
  - Du 3 novembre minuit au 4 novembre 23 h 59, il est tombé 112 mm,
  - Dans la journée du 4 novembre, il est tombé en moyenne 105 mm de pluie (soit l'équivalent d'un mois et demi) sur le bassin versant (des secteurs ont reçu jusqu'à 120 mm de pluie),
  - Il est à noter que si des épisodes pluvieux ont pu, çà et là approcher les 100 mm en 24 h, jamais une pluie n'a concerné la totalité du bassin. Depuis 60 ans, seuls deux épisodes pluvieux journaliers sont semblables et dépassent les 100 mm :
    - o Septembre 1965 : 105 mm
    - o Janvier 1953 : 110 mm
  - Cette pluie (pour les 24 h) est au-delà de l'occurrence centennale,
  - Il est estimé que près de 45 millions de mètres cubes se sont déversés sur le bassin de la Vouge. Ce volume a engendré des débits historiquement hauts :
    - o La Cent Fonts à Saulon la Rue = Q max 4,3 m<sup>3</sup>/s, le 4 novembre à 13h00
    - o La Vouge à Cîteaux = Q max 33 m<sup>3</sup>/s, le 4 novembre à 22h00
    - o La Varaude à Tarsul = Q max 18 m<sup>3</sup>/s, le 4 novembre à 23h00
    - o La Vouge à Aubigny en Plaine = Q max 48 m<sup>3</sup>/s le 5 novembre à 06h30
- A noter que 8 h 00 environ séparent, le pic de crue de la Varaude et de la Vouge à Cîteaux avec celui observé à Aubigny
- o La Bièvre à Brazey en Plaine = Q max 11 m<sup>3</sup>/s le 5 novembre à 0h30
  - Les crues sont au minimum d'occurrence cinquante ans,
  - Il est important de noter que la pluie de mai 2013 est différente (135 mm sur 8 jours) de celle de novembre 2014,
  - Pour terminer dans ce registre, dans le cas de Charrey sur Saône la pluie de 80 mm en 3 heures de juin 2013 a engendré une crue plus forte que celle de cette année (90 mm dans ce secteur en 24 heures),

Extrait du site hydroréel



Des photographies des inondations illustrent la situation qui a été observée sur l'ensemble du bassin. Plusieurs membres du bureau confirment que les niveaux atteints ne l'ont pas été depuis des décennies.

- Depuis 1965, aucune crue n'a été aussi importante ! Toutefois, les débits relevés en 2014 ont vraisemblablement été moindres que ceux de 1965, pour les raisons principales :
  - o Cumul de pluie entre le 1<sup>er</sup> et le 29 septembre important, suivi d'une pluie de 105 mm le 30 septembre (nappe haute),
  - o Débordement généralisé de l'Ouche en direction de la Bièvre,
  - o Une carte de l'ampleur de la crue de 1965 est présentée aux membres du bureau.
- En conclusion, les membres du bureau valident les points suivants :
  - o Le postulat de base est le suivant : une rivière déborde quand il pleut beaucoup (sic),

- Toute rectification (perte de linéaire) ou curage a comme conséquence une concentration des pluies, une accélération de la vitesse de l'eau donc une augmentation des pics de crues,
- Au-delà de ces travaux hydrauliques, l'imperméabilisation des terres, le drainage ou encore la disparition des haies amplifient également l'onde de crue !
- En 60 ans, toute eau tombée sur le bassin met 50% de temps de moins à arriver en Saône,
- Une grande partie du territoire est en zone inondable ; il est nécessaire que la population en soit conscient (acceptabilité),
- Il est impératif de conserver les Zones d'Expansion des Crues (ZEC) et éviter les implantations nouvelles en zones inondables (responsabilité des maires),
- La mise en place de repères de crues dans les communes touchées, devra permettre de conserver la trace de cet épisode de crues,
- Les ouvrages d'arts (ponts, buses,...) sont souvent le facteur aggravant en cas de crues !
- La ripisylve n'est pas un facteur prédominant dans la montée des eaux !
- Il est « préférable » que l'inondation se fasse sur des terres agricoles (surinondation) que dans des habitations !

Le bureau s'interroge sur la récurrence des récentes crues (trois entre novembre et décembre 2010, mai et juin 2013 et novembre 2014). Est-ce le signe du changement climatique ?

M. BOILLIN Nicolas explique que la DDT prévoit de stopper momentanément l'étude hydraulique afin de caler au mieux leur modèle hydraulique. Pour cela, le SBV est en charge de la collecte d'un maximum d'informations (photographies des laisses de crues, nombre de maisons impactées, ...). Il est à déplorer (à ce jour) un faible retour ! Une réunion entre la Préfecture, le SBV et l'ensemble des communes du bassin sera organisée sur le sujet, début 2015.

Les membres du bureau s'inquiètent du non-respect par certains habitants du bassin de la Vouge des règles de construction qui leurs sont imposées ainsi que des décisions des services de l'Etat en matière d'urbanisme. Ils évoquent également l'oubli par des « anciens » des crues précédentes.

Le Président rappelle que dans l'état actuel de la réglementation, seul les maires sont responsables de la « gestion contre les inondations » au titre des articles L2212-2 et L 2212-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il précise le rôle du SBV dans l' « alerte » des communes durant cette journée. Il pense que le projet, d'alerte hautes eaux, porté par le SBV prend tout son sens.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 10h55.

La prochaine réunion du bureau est prévue le 13 janvier 2014 à 18h30 ; celle du conseil syndical, le 9 décembre octobre à 19h00 à Brazey en Plaine.

Le Président remercie les membres du bureau de leur présence à ce bureau exceptionnel.